



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique familiale

Question écrite n° 47144

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les souhaits exprimés par l'Association francophone du syndrome d'Angelman (AFSA) concernant les droits des parents et des malades. Elle demande notamment le droit au congé parental pour les soins aux enfants lourdement handicapés et l'adaptation de la loi de 1994 portant sur les congés parentaux. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la question de la création d'un congé parental de présence pour les parents d'enfants lourdement handicapés. Diverses propositions de loi ont envisagé de répondre à ce besoin social qui, selon les estimations actuellement disponibles, devrait concerner environ 13 000 personnes par an. A l'occasion de la Conférence de la famille du 15 juin 2000, le Premier ministre s'est engagé en faveur de la mise en place de tels congés. Ainsi, l'article 15 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2001 prévoit de modifier le code du travail pour y insérer un congé parental de présence et le code de la sécurité sociale afin d'en organiser le financement. Il est proposé de mettre en place une allocation de présence sur le modèle de l'allocation de congé parental d'éducation. La mise en place d'un congé parental de présence répond à une nécessité à la fois de soin et de présence de la famille auprès de l'enfant gravement malade. La période de congé ou de l'activité à temps partiel aura une durée initiale de quatre mois, renouvelable deux fois, dans la limite d'une année. Le salarié devra alerter son employeur par lettre recommandée avec demande d'avis de réception quinze jours avant le début de son congé. Une allocation versée par la CAF compensera partiellement la perte de revenu des parents.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47144

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juin 2000, page 3362

Réponse publiée le : 3 septembre 2001, page 5053